



## CEJ-JR - CITADELLES

### 1. Public

**Jeunes femmes** âgées de moins de 25 ans, ou 29 ans si elles bénéficient d'une RQTH, ni en emploi, ni en formation, échappant à tout radar institutionnel et pouvant être confrontée aux difficultés suivantes :  
Non qualifiées / Isolées / Victimes de violences familiales ou conjugales / Résidant en QPV / En situation de précarité

### 2. Objectifs

- Permettre aux jeunes femmes d'accéder à leurs droits ( identité, ressources, santé, domiciliation, hébergement..)
- Accompagner les jeunes femmes victimes de violences dans toutes leurs démarches.
- Proposer un accompagnement vers l'insertion professionnelle afin d'assurer une stabilisation pérenne des situations et leur permettre de (re)trouver leur autonomie et leur capacité d'agir.

### Déroulé du projet

L'action se déroule en trois phases :

#### 1 Diagnostic

Plusieurs RDV sont consacrés à un **diagnostic approfondi** de la situation (situation familiale, administrative, conditions d'hébergement, ressources, santé, parcours scolaire et professionnel etc...) à partir duquel est établi un plan d'actions .

#### 2 Phase de remobilisation

Une fois le diagnostic réalisé, un **suivi individualisé** est proposé, composé de:

- **Des entretiens individuels avec le travailleur social** (temps pour réaliser les démarches, mobilisation et soutien de la personne..). Le rythme des entretiens est établi en fonction des besoins; hebdomadaire , bimensuel ou mensuel
- **Un suivi avec la Conseillère en insertion professionnelle** dès lors que la situation administrative et l'état psychique de la bénéficiaire le permettent.
- **Un suivi psychologique** : les jeunes femmes suivies ont la possibilité d'être reçues et suivies par notre psychologue, si aucun suivi n'est déjà en place et que le besoin existe.

**Et d'un suivi en collectif:** Accès aux droits, groupe de parole, Module d'élaboration de projet professionnel, Programme de développement des compétences psycho-sociales mais aussi jeux de société et sorties culturelles et sportives.

#### 3 Phase de recherche de solutions

Dès lors que la situation sociale est suffisamment stabilisée et que la jeune femme s'inscrit dans une nouvelle dynamique d'insertion, le **suivi par la référente de la mission locale** se densifie afin de trouver une solution de formation ou d'emploi. La référente de parcours FAIRE maintient le suivi des jeunes femmes jusqu'à leur sortie du dispositif ; de la même façon, l'accompagnement social et psychologiques sont maintenus si nécessaire.

### Co-accompagnement avec la mission locale

**Le CEJ-JR est un contrat tripartite entre la jeune femme, FAIRE et la mission locale**

### Lieux et Contacts :

Dans nos locaux : 171 rue Paul Vaillant Couturier 92000 NANTERRE 01.46.69.03.57

A la PMI : 18 rue Maurice Thorez 92000 NANTERRE 01.41.37.58.95

Responsable d'activités : Mme Najet Berramdane

Référente : Mme Valérie FERRAN

ferran.valerie@association-faire.fr